

Arrêté

Générale

colonial

Arrêté n° 116 rendant provisoirement exécutoire l'arrêté n°1127 du 28 octobre 1939,

n° 116

Ministère
ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication
1 février 1940

Numéro JO
n° 519 du 28/02/1940

Date du numéro
28 février 1940

VISAS

Le Gouverneur de la Côte française des Somalis et dépendances, Vu l'ordonnance organique du 18 septembre 1844 rendue applicable à la colonie par décret du 18 juin 1884: Vu l'arrêté n° 1127 du 28 octobre 1939: Vu la hausse constante du coût de la vie et la nécessité de remédier à ses conséquences en ce qui concerne les miliciens appelés à des fonctions délicates dans les postes de l'intérieur,

TEXTE INTÉGRAL

Art. 1er

— Est rendu provisoirement exécutoire, en attendant l'approbation ministérielle, l'arrêté n° 1127 du 28 octobre 1938 susvisée,
Art. 2. — Le présent arrêté sera enregistré.

Hubert DESCHAMPS.